

TYPE DE PRODUCTION :

INSTALLATION – SITE :

Nom du client :

Adresse du chantier :

Code postal / Commune : / Téléphone :

Habitation ou assimilé	Autre
<input type="checkbox"/> Maison individuelle <input type="checkbox"/> Lotissement <input type="checkbox"/> Bâtiment collectif d'habitation <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Sans bâtiment <input type="checkbox"/> LRT <input type="checkbox"/> ERP <input type="checkbox"/> Autre :

(A1) Installation :

Raccordement au réseau public de distribution par l'installation de consommation
 Raccordement au réseau public de distribution directement au point de livraison
 Non raccordée au réseau public de distribution (installation autonome)

} cocher une seule case

Autres sources d'alimentation DC* : Non Oui → Si oui, à préciser :

(ne concerne pas les batteries)

Autres sources d'alimentation AC* : Non Oui → Si oui, à préciser :

(A2) Modification de l'installation de production d'énergie :

Installation modifiée*(☒) : Non Oui (remplir le cadre correspondant)

Ajout de batteries* : Non Oui

(A3) Date de référence* :

.....

- dépôt de demande de permis de construire
- déclaration préalable de construction
- signature de marché
- accusé de réception de commande

INSTALLATEUR :

Nom ou Raison Sociale : E-mail :

Adresse :

Code postal / Commune : / Téléphone : Fax :

INSTALLATION AVEC MODIFICATION DE PUISSANCE OU RENOVÉE :

A remplir si (☒) = oui →

A. Installation existante :

- Date de la mise sous tension de l'installation de production existante (préciser au moins l'année):
- Puissance initiale de production : kVA

B. Partie nouvelle de l'installation :

- Puissance de production (sans la partie existante) : kVA
- Onduleur (s) :
 - Ajouté* : Non Oui → Si oui, nombre :
 - Remplacé* : Non Oui → Si oui, nombre :
 - Conservé* : Non Oui → Si oui, nombre :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'INSTALLATION

(1) Puissance : kVA Courant nominal : A

(2) Interrupteur-Sectionneur général aval génératrice : U_n : V I_n : A

(3) Onduleur : Oui Non → Si non, marque et modèle du dispositif de découplage :

Si oui : Marque et modèle :

Sys. Découplage* : sans objet externe intégré à l'onduleur : JOINDRE LE CERTIFICAT DE CONFORMITE A LA PRENORME DIN VDE 0126-1-1/A1

(4) Installations raccordées au réseau :
 Le soussigné s'engage à s'être assuré du fonctionnement de la protection de découplage dans toutes les configurations du système.

(5) Schéma des Liaisons à la Terre (SLT) : Gestion de la mise à la terre en fonction des sources :

Fonctionnement du système en mode autonome : Oui Non

Si oui, schéma des Liaisons à la Terre (SLT) en mode « autonome » :

Le soussigné s'engage à avoir respecté la mise en œuvre du schéma des liaisons à la terre dans toutes les configurations prévues conformément à la partie 4-41 de la NF C 15-100

INSTALLATION AVEC STOCKAGE PAR BATTERIES : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

(6) Distribution DC : U_{dc} : V

Batterie : Le soussigné confirme que les batteries sont conformes à la norme NF EN 61427 et leur mise en œuvre à la norme NF EN 50272-2.

Produit $C \times U$ * : $C(Ah) \times U(V) \leq 1000$ $C(Ah) \times U(V) > 1000$

Ventilation* : naturelle forcée aucune

(7) Interrupteur-Sectionneur sur le câble batterie (partie distribution DC) : U_n : V I_n : A

(8) Interrupteur-Sectionneur pour circuits d'utilisation en DC* : Non Oui *si Oui* → U_n : V I_n : A

(9) Polarité à la terre : Non Oui *si Oui* → Le soussigné s'engage à ce qu'une séparation galvanique existe

(10) Réalisation d'un Schéma des Liaisons à la Terre (SLT) partie distribution DC ? Non Oui *si Oui* → à préciser :

Le soussigné s'engage à avoir respecté la mise en œuvre du SLT conformément à la partie 4-41 de la NF C 15-100

(11) Courant assigné du dispositif de protection du câble batterie : I_n : A

(12) Courant assigné du dispositif de protection du câble utilisation DC* : Sans objet Oui *si Oui* → I_n : A

RACCORDEMENT COTE AC :

(13) Canalisation principale : Section : mm² **(14) Branchement* :** Puissance limitée Puissance surveillée**

* : Cocher obligatoirement une seule case

** : Pour les puissances surveillées, fournir un dossier technique SC 143

Nom de l'installateur:

L'installateur en signant ce dossier s'engage à ce que les données indiquées correspondent aux caractéristiques de l'installation de production du site objet de l'attestation de conformité déposée.

Nota : le présent dossier technique n'est pas systématiquement analysé par CONSUEL

Signature

Le :

Cachet de l'installateur

Ce dossier technique et le schéma de principe du système de production, accompagnent l'attestation de conformité CERFA n°15523*1 ou n°15524*1.

AIDE AU REMPLISSAGE SC 144D

(A1) Cette rubrique concerne l'installation de production d'énergie électrique.

(A2) Dans le cas d'une modification d'installation existante (augmentation de puissance, ajout de batteries ou rénovation), le schéma doit permettre de différencier clairement les parties d'installation neuves de celles, existantes, qui n'ont pas été modifiées.

Les informations (1) à (14) de ce dossier ne doivent concerner que la partie neuve.

(A3) Date de référence de l'installation de production d'énergie électrique. Dans le cas d'une modification d'installation, concerne la partie neuve.

(1) Puissance et courant nominal de l'installation de production neuve (exclure la partie existante).

(2) Interrupteur-Sectionneur général aval génératrice : U_n est la tension assignée en courant alternatif, I_n est le courant assigné en courant alternatif donnés par le fabricant.

(3) Onduleur : La marque et le modèle figurant sur l'onduleur doivent être précisés. En présence d'une protection de découplage intégrée à l'onduleur, le certificat de conformité à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 doit être joint au dossier technique.

Une attention particulière doit être apportée au réglage du seuil de fréquence haute des protections de découplage de type DIN VDE 0126-1-1/A1. Voir les instructions du gestionnaire du réseau (voir par exemple : <http://www.enedis.fr/produire-de-lelectricite#>).

Si le dossier concerne plusieurs générateurs identiques, indiquer le nombre de générateurs concernés.

(4) Installations raccordées au réseau public de distribution : le respect des dispositions de la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 doit être garanti pour toutes les configurations, notamment lorsque l'onduleur est en mesure d'alimenter des circuits en mode « secouru » en l'absence du secteur.

(5) Schéma des liaisons à la terre (SLT) – Gestion de la mise à la terre en fonction des sources : notamment, à l'occasion des changements de configurations entre fonctionnement normal avec présence tension du réseau public de distribution et fonctionnement autonome / secouru, le schéma des liaisons à la terre doit être respecté. L'installation ne doit, à aucun moment et à aucun des stades transitoires du processus, se trouver sans liaison à la terre.

(6) Distribution DC : « U_{dc} » est la tension distribution DC et « U » est la tension nominale de la batterie. « C » est la capacité des batteries.

(9) Polarité à la terre : Lorsqu'une polarité est mise à la terre pour des raisons fonctionnelles, l'installation coté courant alternatif doit être électriquement séparée par une séparation galvanique assurée soit par l'onduleur soit par un transformateur de séparation (conforme à la norme NF EN 61558-2-4).

(10) Réalisation d'un schéma des liaisons à la terre (SLT) partie distribution DC : Lorsque la TBTS est utilisée comme mesure de protection contre les contacts indirects sur cette partie de l'installation ou en l'absence de distribution DC, cocher « non ».

(13) Canalisation principale : canalisation immédiatement en aval de l'onduleur.

(14) Branchement : installation autonome ou autoconsommation : rayer la case. Pour les puissances surveillées, fournir un dossier technique SC143.

EXEMPLE DE SCHEMA – Localisation des dispositifs de coupure, de sectionnement et de protection

